



Publié le 20/07/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 16 juillet 2020**

**Délibération n° 2020-095**  
**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2019**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Hélène DELNESTE à Thomas DOVICH, Maria GARIBAL à Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE**

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines-Administration générale, rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que par les personnes privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2019, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

<b>ACQUISITION</b>	
<b>1/ M. PELAS – parcelle AR 499</b>	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée AR 499 d'une contenance de 16295 m <sup>2</sup> située rue Charles Despiaud
Vendeur	M. PELAS
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2018-188 du 19 décembre 2018 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 1 143 100 € - Signature de l'acte le 29 avril 2019
<b>2/ Mme VODICHON – parcelle DR 562</b>	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée DR 562 d'une contenance de 12814 m <sup>2</sup> située 116 rue du Pradas
Vendeur	Mme VODICHON
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2018-192 du 19 décembre 2018 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 2 000 000 € - Signature de l'acte le 29 avril 2019
<b>3/ BORDEAUX METROPOLE – parcelles BD 300-302</b>	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées BD 300 et 302 d'une contenance de 582 m <sup>2</sup> situées Place Charles de Gaulle
Vendeur	BORDEAUX METROPOLE
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2019-002 du 8 février 2019 autorisant l'acquisition desdites parcelles au prix de 277 614 € - Signature de l'acte le 2 juillet 2019

<b>CESSION</b>
Néant

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

**Considérant** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 15 juillet 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cession foncières réalisées par la Ville,

**PREND ACTE :**

**ARTICLE UNIQUE** : du bilan de ces mutations pour l'année 2019 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 16 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or initial.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 juillet 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*